

Rémi DAVID - 46240 USSEL
Charpente bois - Couverture - Escaliers bois
Tél-Fax : Atelier 05 65 36 82 97
Port : 06 07 63 00 14
Mail : remi.david2@wanadoo.fr

Adresse du chantier

MAISON À
GIGOUZAC
Le Bourg
46150 GIGOUZAC

DES MAISONS POUR DEMAIN
Monsieur AUGÉ Sylvain
Rte de Carlane
46250 CAZALS

Prestation de manutention

FACTURE N° 2020255 du 07/02/2024

Page 1/2

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	Remise	TVA	TOTAL HT
Descriptif Prestation avec élévateur pour approvisionnement tuiles sur toiture maison à Gigouzac						
CUMUL HT : Descriptif						0.00
Déplacement Déplacement élévateur sur chantier à Gigouzac, y compris chauffeur...	1,000	ENS	80.00		0%	80.00
CUMUL HT : Déplacement						80.00
Prestation Prestation pour déplacement palettes de tuiles mécanique et approvisionnement sur toiture maison.	3,000	H	40.00		0%	120.00
Mise à disposition élévateur et carburant.	3,000	H	20.00		0%	60.00
Retour atelier	1,000	ENS	80.00	100%	0%	
CUMUL HT : Prestation						180.00

Date de paiement : 07/02/2024

Montant H.T. en Euros **260.00**

RESTE A PAYER 260.00

Deux cent soixante euros

Autoliquidation: TVA acquittée par le preneur

(En vertu de l'article 283-2 nonies du CGI)

Aucun escompte n'est applicable en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement donne droit à une indemnité de frais de recouvrement s'élevant à 40,00€, en sus des pénalités de retard.

En cas de litige, le tribunal de Cahors est seul compétent.

Assurance responsabilité civile décennale MAAF n° 146000984 valable en France métropolitaine 51 Boulevard Gambetta 46000 CAHORS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LA FACTURE N°2020255

et décennale.

V- En cas de litige, le tribunal de Cahors est seul compétent.

EURL DAVID Rémi Le Lory 46240 USSEL

Le maître d'ouvrage doit faire précéder sa signature de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS DE VENTE

I-Formation du contrat,

I-1 Adhésion. Sauf dérogation préalable et écrite de notre part, nos prestations et fournitures sont de plein droit soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions d'achat ou de commande. Les clauses stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance de nos clients et ont force de loi entre les parties.

I-2 Devis. Tout devis n'est valable que pour une durée de deux mois à compter de son établissement. Passé ce délai tous les prix peuvent être révisés selon les formules en usage dans la profession et entreprises de charpente bois, couverture toitures et rénovation. Les pris sont établis hors taxes.

I-3 Commandes. Les commandes ne sont considérées comme définitives qu'après signature et approbation du devis par notre client. Toute modification portée à la demande devra faire l'objet d'un accord écrit. Le devis sera considéré comme légalement nul s'il n'est pas daté, accepté et signé par le client avant le début de l'exécution des travaux.

I-4 Délais. Les détails d'exécution ne constituent qu'une indication de période et sont valables sauf : cas d'intempéries, de force majeure, de catastrophes naturelles, du fait du maître de l'ouvrage (impossibilité d'accès au chantier, travaux supplémentaires, retards de paiements), retards pris par des intempéries intervenant antérieurement.

II- Propriété intellectuelles (loi du 11mars 1957). Les devis, études, plans et documents de toute nature remis ou envoyés aux clients restent notre propriété. Leur utilisation ou exécution, même partielle, sans notre accord, nous donne droit à une indemnité forfaitaire égale à 10% du montant du devis.

II-1 Réseaux. Le client est tenu de remettre à l'entrepreneur préalablement au commencement des travaux, un plan conforme de l'ensemble des réseaux souterrains (gaz, eau, électricité, assainissement, etc). L'entrepreneur ne pourra être tenu pour responsable des sinistres causés sur des installations non signalées et ce, quel que soit le propriétaire de l'installation.

II-3 Transfert de risques. Le transfert des risques s'opère dès la livraison sur le chantier des matériaux ou fournitures au client qui, dès cet instant en assure la garde juridique.

II-4 Réserve de propriété. Les matériaux ou fournitures stockés ou livrés restent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix convenu.

II-5 Réception des travaux. La réception des travaux est réputée tacitement faite, soit par règlement du solde, soit en l'absence de réserve du client à nous adresser par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze jours suivant l'achèvement des travaux, par poste ou par nature.

III- Conditions de paiement.

III-1 Le prix du marché, hors TVA, est forfaitaire et non révisable ; il ne peut être modifié que par accord écrit des deux parties, au moyen d'un avenant pour travaux supplémentaires, par exemple. La TVA subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. L'application du taux réduit se fait sous la seule responsabilité du client et sous condition de la signature de l'attestation relative à l'ancienneté du bâtiment et la nature des travaux,

III-2 Acompte. Des acomptes pourront être demandés sur la base des travaux exécutés. En fin de chantier, une facture définitive et récapitulative sera établie et servira de base au règlement définitif.

III-3 Paiement, Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables comptant. Pour satisfaire à la loi n°32-1442 du 31 décembre 1992, l'acheteur sera de plein droit redevable, sur les sommes impayées, d'intérêts notoires pour retard de paiement égaux à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur le premier jour de l'exigibilité des sommes TTC restant dues.

Toute somme non payée à son échéance entraîne de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure : l'arrêt immédiat de toutes livraisons et de tout travaux jusqu'à complet paiement, l'annulation de toutes garanties (sauf du constructeur, d'ordre public). Enfin, dans ce cas, nous pourrions résilier le marché par l'envoi d'une simple lettre recommandée avec accusé de réception sans devoir dommage et intérêt à notre client.

IV- Responsabilité et garantie. Nous sommes tenus à la garantie biennale

EURL Rémi DAVID au capital de 7 623€- Siret 382 590 156 000 16- TVA intracommunautaire FR 35 382 590 156 _ RM 382 590 156 - 46